

Université Constantine 1
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV
N°05 titre de l'année universitaire 2022-2023

Dans le cadre de la finalisation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2022-2023 et la préparation de la fin de l'année, suite aux recommandations du vice-rectorat chargé de la pédagogie rapportées dans le procès-verbal du conseil pédagogique de l'université qui s'est tenu le mardi 02/05/2023, sur instructions de monsieur le Doyen formulées lors du conseil de coordination de la faculté N°21 datant du mercredi 27/04/2023, ainsi que du conseil d'administration de la faculté datant du lundi 08/05/2023, et après avoir lancé l'appel à la tenue de la troisième session des comités pédagogiques du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023, après réception, lecture et synthèse de l'intégralité des procès-verbaux de ces rencontres, il s'est tenu, le mardi 16/05/2023 à 09h30, au niveau de la salle de conférence, le conseil pédagogique N°05 de la faculté SNV.

Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, les responsables de la plateforme PROGRES au niveau des départements, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. Les convocations ont été envoyées par courrier électronique le lundi 08/05/2023 à 20h39. Environ 71% des responsables concernés ont répondu favorablement à notre invitation (voir procès-verbal de présence joint à ce rapport). Plusieurs collègues se sont excusés en amont de cette rencontre pour leur absence, et ce pour des motifs dûment justifiés :

- **Dr DAHMANI Dahbia ines**, responsable pédagogique de la Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire, absente pour des raisons de santé,
- **Dr MECHATI Chahinez**, responsable pédagogique de la Licence Immunologie, absente pour cause d'obligations familiales,
- **Dr GANA Mohamed**, responsable pédagogique de la Licence Écologie et Environnement, absent pour cause d'obligations pédagogiques,
- **Dr TEMAGOULT Mahmoud**, responsable pédagogique du Master Biotechnologie et génomique végétale, absent pour cause d'obligations pédagogiques,
- **Dr MEZIANI Meriem**, responsable pédagogique du Master Mycologie et biotechnologie fongique, absente pour un stage de perfectionnement à l'étranger,

- **Dr TENIOU Soumia**, responsable pédagogique Master Biochimie appliquée, absente pour des raisons de santé (congé de maternité),
- **Pr KACEM-CHAOUICHE Noredine**, responsable pédagogique du Master Biotechnologie et contrôle qualité, absent pour cause d'obligations administratives,

Plusieurs points ont été évoqués lors de cette rencontre :

Ordre du jour

- 1- Calendrier de la programmation des activités pédagogiques de la fin de l'année universitaire 2022-2023** : dates importantes et échéanciers adoptés,
- 2- Bilan pédagogique des enseignements du deuxième semestre** : finalisation des activités pédagogiques programmées (cours, TD et TP), degré d'achèvement des programmes et difficultés soulevées,
- 3- Bilan de la 2^{ème} et 3^{ème} session des comités pédagogiques du deuxième** : lecture des points évoqués dans les PV des comités pédagogiques,
- 4- Préparation des examens du deuxième semestre** : possibilité réalisation des contrôles en hors-série, transmission de la chronologie des contrôles souhaitée par nos étudiants via les comités pédagogiques, préparation de la logistique des examens (répartition des locaux pédagogiques, affichage des plannings des contrôles et surveillances), directives et recommandations pour le bon déroulement de cette opération,
- 5- Organisation des délibérations finales** : rappel des directives concernant la correction des copies d'examens, affichage des notes et des corrigés-types, la programmation des consultations, les contrôles de remplacement et de rattrapage du deuxième semestre, saisie des notes d'examens sur la plateforme PROGRES, tenue des délibérations de la session normale du semestre, ainsi que les délibérations annuelles des sessions normales et rattrapage, validation des procès-verbaux de délibération,
- 6- État d'avancement dans la réalisation du mémoire de fin de cycle Master et Licence (PPE)** : modalités, échéanciers et problèmes rencontrés,
- 7- Modalités d'évaluation et de soutenances des mémoires de fin de cycle Master** : modalités d'organisation des soutenances, recommandations du conseil pédagogique de l'université, homogénéisation des critères de l'évaluation intra et inter-spécialités, discussion de la barre (note maximale à attribuer ?),

- 8- **Évaluation de la mise en place de l'EAD des matières transversales au niveau de la faculté SNV** : point de situation et perspectives (suite et précisions des points évoqués dans le PV du conseil pédagogique extraordinaire-restreint de la faculté SNV qui s'est tenu le mardi 10/01/2023), évaluation du bon déroulement d'opération, programmation des évaluations pour ces matières enseignées en ligne,
- 9- **Évaluation de l'application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des formations Licence et Master de la faculté SNV** : état des lieux et perspectives (suite et précision des points mentionnés dans le PV du conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV qui s'est tenu le dimanche 20/11/2022), évaluation du bon déroulement de l'opération d'encadrement et de suivi des mémoires organisés sous ce format, particularités liées à l'organisation des soutenances de ces mémoires (désignation des jurys d'évaluation, modalités de notation, etc.),
- 10- **Validation des Licences d'accès aux parcours Master,**
- 11- **Organisation des assises nationales et concertation concernant la réforme et la modernisation du secteur de l'enseignement supérieur** : synthèse des propositions émanant des responsables pédagogiques,
- 12- **Bilan des journées portes-ouvertes d'information et d'orientation des étudiants L1 et L2 organisées le 07 et le 08 mai 2023** : numérisation de l'opération de recueil et de traitement des fiches de vœux, lecture pédagogique des vœux formulés par nos étudiants, le fait que certaines filières et spécialités attirent nos étudiants, alors que d'autres sont désertées,
- 13- **Plateforme PROGRES,**
- 14- **Divers.**

Avant d'entamer les points évoqués dans l'ordre du jour, Monsieur le Doyen a initié la rencontre en dispensant des directives aux responsables pédagogiques et administratifs conviés à cette réunion. Monsieur le Doyen a commencé par **remercier les responsables pédagogiques de tous les efforts fournis au sein des équipes de formation et les a incités à déployer d'avantages d'efforts et d'observer une grande vigilance et réactivité en cette fin d'année qui s'annonce chargée et difficile.**

Garantir la réussite de cette fin d'année et assurer la finalisation dans les échéanciers impartis de toutes les activités programmées nécessite une **collaboration parfaite et efficace entre responsables pédagogiques (responsables de spécialités) et administratifs (chefs de départements en premier lieu)**. Monsieur le Doyen a rappelé que **le responsable pédagogique n'a qu'un rôle de coordinateur au sein de l'équipe de formation. Il est chargé d'assurer, d'une part, la coordination entre les enseignants membres de l'équipe de formation de la spécialité, et d'autre part, entre ces membres de ladite équipe de formation et le staff administratif du département auquel la spécialité Licence et Master est affiliée. Il ne peut en aucune façon prendre des décisions arbitraires et imposer son point de vue à toute l'équipe de formation. En cas de litige, le chef de département est garant d'assurer le respect de la réglementation en vigueur ainsi que la charte d'éthique et de déontologie universitaire. Nous espérons à ce que tous les problèmes pédagogiques soient solutionnés au sein des équipes de formation. Néanmoins, dans le cas contraire, le chef de département est souverain, en sa qualité de premier responsable administratif du département, de prendre une décision en se basant sur les données mises à sa disposition et en se référant aux textes réglementaires.** Pour plus d'informations, concernant les tâches des responsables pédagogiques, nous les avons invités à consulter **le texte de loi, actuellement vigueur, qui régit notre mission.** Les dispositions applicables aux postes supérieurs sont définies par le **décret exécutif n° 08-130 du 03-05-2008** portant sur le statut particulier de l'enseignant-chercheur : articles 60, 61 et 62 pour la définition des tâches, 63, 64, 65 et 66 pour les conditions de nomination.

Dernier point apporté par Monsieur le Doyen concerne la hiérarchisation des décisions ; point évoqué par Monsieur le Recteur lors du **conseil d'université qui s'est tenu le lundi 15/05/2023.** À titre d'exemple, nous, équipes de formation du Domaine SNV, nous émettons des propositions concernant la programmation des activités pédagogiques (calendrier et échéanciers). Ces propositions seront étudiées au niveau de la faculté par le conseil d'administration, et qui seront par la suite débattues par le conseil d'administration de l'université, qui suite à l'accord du chef d'établissement prendra la décision finale. Dans ce sens, **toute notre programmation des activités pédagogiques et administratives est soumise au calendrier fixé par l'administration centrale de l'établissement.**

01- Calendrier de la programmation des activités pédagogiques de la fin de l'année universitaire 2022-2023

Nous, responsable pédagogique du Domaine SNV, en concertation avec nos responsables de filières et de spécialités, suite à la **correspondance de Monsieur le secrétaire général N°419 du 19 avril 2023**, dans laquelle il est demandé d'assurer un enseignement semestriel de 14 semaines par semestre au minimum pour valider l'année pédagogique, suite également au **courriel de monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie** nous demandant de lui faire parvenir le programme de déroulement final des enseignements de fin d'année avant le jeudi 27 avril 2023, nous avons soumis une **proposition de programmation des activités pédagogiques pour la clôture de l'année universitaire 2022-2023 pour notre faculté SNV**. Après étude de cette proposition au niveau du conseil d'administration de la faculté et du conseil pédagogique de l'université, une programmation finale a été adoptée avec quelques changements par rapport à notre proposition initiale (voir tableau ci-après).

| Échéancier | Activité pédagogique |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Du samedi 28/01/2023 au jeudi 23/03/2023 | Enseignements du deuxième semestre (première partie) (08 semaines) |
| Du jeudi 23/03/2023 (au soir) au samedi 08/04/2023 (au soir) Vacances de printemps | |
| Du samedi 08/04/2023 Au jeudi 18/05/2023 | Enseignements du deuxième semestre (deuxième partie) (06 semaines) |
| <u>Du dimanche 21/05/2023</u> <u>Au jeudi 01/06/2022</u> | Tenue des examens de la session normale du deuxième semestre. |
| Du samedi 03/06/2023 Au jeudi 08/06/2023 | Correction des copies affichage des notes corrigés-types |
| | Programmation des contrôles de remplacement |
| | Saisie des notes d'examens sur PROGRES |
| | Délibérations S2 et annuelles (session normale) |
| Du samedi 10/06/2023 Au jeudi 15/06/2023 | Organisation des contrôles de rattrapages du deuxième semestre |
| Du samedi 17/06/2023 <u>Au jeudi 22/06/2023</u> | Organisation des soutenances et évaluations des mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master |
| Du samedi 17/06/2023 Au mardi 20/06/2023 | Délibérations S2 et annuelles (session rattrapage) Délibérations annuelles globales |
| Du samedi 24/06/2023 Au jeudi 06/07/2023 | Remise des diplômes et documents annexes |
| Du jeudi 08/07/2023 (au soir) au samedi 02/09/2023 (au soir) Vacances d'été | |

Deux changements par rapport à la proposition de programmation initiale :

- Les examens de la session normale du deuxième semestre du deuxième semestre démarreront le dimanche 21/05/2023 (au lieu du samedi 20/05/2023),
- Les soutenances et évaluations des mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master doivent être finalisées impérativement avant le jeudi 22/06/2023 (au lieu du jeudi 29/06/2023). Ce point sera détaillé avec l'ordre du jour correspondant.

Nous avons demandé aux responsables pédagogiques d'assurer une large diffusion de ce calendrier auprès de leurs équipes de formations respectives. **Les responsables pédagogiques, conjointement avec les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, sont priés de veiller au respect de ce calendrier et des échéances fixés. En cette fin d'année qui s'annonce assez chargée et très serrée, nous ne pouvons pas nous permettre un quelconque retard, report ou décalage.**

02- Bilan pédagogique des enseignements du deuxième semestre

Après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques en amont de cette rencontre, nous avons été ravis de constater la **finalisation de toutes les activités pédagogiques programmées (cours, TD, TP, ateliers, sorties pédagogiques, évaluations continues, etc.) dans les délais impartis ; au plus tard le jeudi 18/05/2023**. Nous avons apprécié également que la grande majorité des formations Licence et Master aient pu programmer un ou deux contrôles en hors-série. Aucun problème majeur n'a été soulevé concernant les enseignements du deuxième semestre. Hormis quelques perturbations minimales, le deuxième semestre s'est déroulé dans de très bonnes conditions. Nous avons pu assurer les 14 semaines d'enseignement effectives pour valider le semestre ; **du samedi 28/01/2023 au jeudi 23/03/2023 (08 semaines), et du samedi 08/04/2023 au jeudi 18/05/2023 (06 semaines).**

Le **point noir** évoqué par la quasi-totalité des responsables pédagogiques et le problème d'absentéisme qui a pris de l'ampleur ce deuxième semestre. Nous avons même constaté des fois des taux de présences avoisinant les 10% dans certaines sections du tronc commun de biologie. Et même, pour certaines spécialités connues pour des taux d'assiduité relativement satisfaisants, nous avons assisté ce semestre à une baisse significative du nombre d'étudiants présents.

L'équipe Domaine SNV estime que, pour résoudre le problème de l'absentéisme des étudiants qui devient un véritable fléau ces dernières années, nous devons adopté une réglementation stricte en ce qui concerne l'assiduité, et cela même au cours, particulièrement pour les matières fondamentales et méthodologies. Nous pensons qu'il faudra revenir à la notion d'exclusion pour manquement à l'assiduité. Cette proposition a été faite dans le cadre de la préparation des assises nationales sur la réforme et la modernisation du secteur de l'enseignement supérieur.

03- Bilan de la 2^{ème} et 3^{ème} session des comités pédagogiques du deuxième

Pour assurer un **suivi correct du déroulement des activités pédagogiques**, nos responsables sont toujours priés d'**organiser avec leurs équipes de formations 3 réunions pour chaque semestre**: la première pour s'assurer le démarrage correct des enseignements, la deuxième à mi-parcours pour apprécier l'état d'avancement, et une troisième et dernière, à la fin du semestre, pour s'assurer de la finalisation des enseignements et la programmation des évaluations. Des réunions à titre exceptionnel peuvent être provoquées si besoin.

Après la tenue du **conseil pédagogique N°04 de la faculté SNV le lundi 20/02/2023**, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de se réunir leurs équipes de formations respectives et ce dans le cadre de la deuxième et troisième session des comités pédagogiques au titre du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023. Nous avons programmé ces sessions comme suit :

- **2^{ème} session** ; du dimanche 09/04/2023 au mardi 18/04/2023,
- **3^{ème} session** ; du dimanche 07/05/2023 au mardi 16/05/2023.

Au final, pour le socle commun L1, les trois socles communs L2, les 14 parcours Licences et 20 parcours Master que compte la faculté SNV, **il a été organisé, pour ce deuxième semestre, 112 rencontres ; 52 en Licence et 60 en Master.** Ces rencontres sont réparties conformément au tableau présenté ci-après :

Synthèse des réunions des équipes de formations des parcours Licences et Master de la faculté SNV
Deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023

I- Parcours Licence : 14 parcours

| Filière | Parcours Licence | Nombre de réunions | 1 ^{ère} session | 2 ^{ème} session | 3 ^{ème} session |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1) | 02 | / | Mardi 14/03/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| Sciences Biologiques | Sciences Biologiques (Socle commun L2) | 02 | / | Mardi 14/03/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| | Apiculture : responsable des productions apicoles (P) | 03 | Samedi 18/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Mercredi 10/05/2023 |
| | Biochimie | 03 | Dimanche 12/02/2023 | Mardi 21/03/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| | Bioinformatique | 03 | Dimanche 19/02/2023 | Mardi 18/04/2023 | Mercredi 10/05/2023 |
| | | 03 | Dimanche 19/02/2023 | Dimanche 09/04/2023 | Mercredi 10/05/2023 |
| | Biologie et Physiologie Végétale | 03 | Jeudi 02/02/2023 | Mercredi 15/03/2023 | Jeudi 04/05/2023 |
| | Entomologie | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Dimanche 16/04/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| | Génétique | 03 | Dimanche 19/01/2023 | Mardi 18/04/2023 | Lundi 15/05/2023 |
| | Immunologie | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Dimanche 16/04/2023 | Dimanche 14/05/2023 |
| | Microbiologie | 03 | Lundi 06/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| Toxicologie | 03 | Lundi 13/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Mardi 09/05/2023 | |
| Biotechnologies | Biotechnologies (Socle commun L2) | 02 | / | Mardi 14/03/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| | Biotechnologie et Génomique Végétale | 03 | Mardi 31/01/2023 | Mardi 14/03/2023 | Jeudi 04/05/2023 |
| | Biotechnologie Microbienne | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Jeudi 13/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| Écologie et Environnement | Écologie et Environnement (Socle commun L2) | 02 | / | Mardi 14/03/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| | Écologie et Environnement | 02 | / | Jeudi 23/03/2023 | Mercredi 03/05/2023 |
| | Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1) | 03 | Mercredi 01/02/2023 | Mardi 21/03/2023 | Mercredi 03/05/2023 |
| | Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2) | 03 | Mercredi 01/02/2023 | Mardi 21/03/2023 | Mercredi 03/05/2023 |
| | | 52 | 14 | 19 | 19 |

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

II- Parcours Master : 20 parcours

| Filière | Parcours Master | Nombre de réunions | 1 ^{ère} session | 2 ^{ème} session | 3 ^{ème} session |
|----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Sciences Biologiques | Biochimie | 03 | Mercredi 15/02/2023 | Mardi 21/03/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| | Biochimie Appliquée | 03 | Mercredi 15/02/2023 | Mercredi 22/03/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| | Biodiversité et physiologie végétale | 03 | Jeudi 02/02/2023 | Mercredi 15/03/2023 | Jeudi 04/05/2023 |
| | Biologie et contrôle des populations d'insectes | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Dimanche 16/04/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| | Biologie et physiologie de la reproduction | 03 | Jeudi 02/02/2023 | Jeudi 23/03/2023 | Jeudi 04/05/2023 |
| | Biologie moléculaire des microorganismes | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| | Génétique | 02 | Mercredi 15/02/2023 | Lundi 10/04/2023 | Lundi 15/05/2023 |
| | Immunologie moléculaire cellulaire | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Dimanche 16/04/2023 | Dimanche 14/05/2023 |
| | Microbiologie appliquée | 03 | Mardi 07/02/2023 | Dimanche 16/04/2023 | Dimanche 14/05/2023 |
| | Microbiologie et hygiène hospitalière (P) | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Jeudi 13/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| | Physiologie cellulaire et physiopathologie | 03 | Dimanche 19/02/2023 | Dimanche 09/04/2023 | Mercredi 10/05/2023 |
| Toxicologie | 03 | Lundi 13/02/2023 | Jeudi 13/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 | |
| Biotechnologies | Bio-informatique | 03 | Dimanche 19/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Mercredi 10/05/2023 |
| | Biotechnologie et contrôle qualité (P) | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| | Biotechnologie et génomique végétale | 03 | Mardi 31/01/2023 | Mardi 14/03/2023 | Jeudi 04/05/2023 |
| | Mycologie et biotechnologie fongique | 03 | Mardi 07/02/2023 | Jeudi 13/04/2023 | Mardi 09/05/2023 |
| | Biotechnologie et biothérapie | 03 | Jeudi 16/02/2023 | Jeudi 13/04/2023 | Jeudi 11/05/2023 |
| Écologie et Environnement | Écologie fondamentale et appliquée | 03 | Lundi 30/01/2023 | Mardi 14/03/2023 | Mercredi 03/05/2023 |
| | Écologie microbienne | 03 | Mardi 07/02/2023 | Mercredi 12/04/2023 | Dimanche 14/05/2023 |
| | Protection des écosystèmes | 03 | Lundi 30/01/2023 | Mardi 14/03/2023 | Mercredi 03/05/2023 |
| | | 60 | 20 | 20 | 20 |

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

Synthèse mise à jour le 16/05/2023 à 16h13

Pour s'assurer d'une programmation correcte de la finalisation des activités pédagogiques du deuxième semestre et de l'année universitaire en cours, nous insistons toujours auprès de nos responsables pédagogiques sur la **pertinence et l'importance de la troisième session des comités pédagogiques au titre du deuxième semestre qui représente la dernière rencontre officielle étudiants-équipes de formation.** Lors de ces rencontres, une évaluation de finalisation de toutes les activités pédagogiques, ainsi que la mise en place de la chronologie des examens souhaitée par nos étudiants, tout en examinant la possibilité de programmer certaines évaluations en hors-série, seront traités. Aussi, une **mise au point finale de l'évaluation de l'état d'avancement des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE sera faite.**

Nous avons apprécié que les directives concernant la **rédaction de procès-verbaux des comités pédagogiques séparés pour les formations Licence et Master** ont été respectées. En effet, nous avons soulevé avant le problème que certaines équipes de formation optent pour dresser un PV unique pour les niveaux Licence et Master de la même formation. Cela rend difficile le suivi de la tenue des comités pédagogiques à notre niveau, ainsi qu'au niveau du vice-rectorat chargé de la pédagogie et rends difficile la réalisation de synthèses séparées pour les deux niveaux. Néanmoins, nous précisons encore une fois que l'envoi de PV séparés n'empêche en rien la programmation des deux réunions (pour les deux niveaux) en même temps.

Nous avons apprécié également que tous **les procès-verbaux des comités pédagogiques soient accompagnés d'une feuille de présence dans laquelle les enseignants présents et surtout les délégués étudiants attestent de leurs présences par un émargement.** Cela est une couverture légale au responsable pédagogique en cas de litige avec les étudiants de la formation.

04- Préparation des examens du deuxième semestre

Comme nous avons l'habitude de faire, dans le cadre des préparatifs des examens de la session normale du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de se concerter avec leurs délégués étudiants, et d'envoyer par la suite à leurs chefs de départements et adjoints en charge de la pédagogie, dans les meilleurs délais, la chronologie (ordre) des contrôles choisie par nos étudiants. Aussi, et pour s'assurer d'une meilleure coordination, il est important d'informer en amont les responsables administratifs au niveau des départements respectifs de la programmation éventuelle de contrôles hors-série.

En cette date de tenue du conseil pédagogique de la faculté SNV, nous avons constaté après avoir fait le point avec les chefs de départements et adjoints chargés de la pédagogie que **tous les plannings des contrôles ont été finalisés et diffusés sur le site internet de l'établissement. Les plannings de surveillances sont en cours de finalisation et seront diffusés auprès de nos enseignants au plus tard le jeudi 18/05/2023. Nous nous sommes assuré que toute la logistique soit prête pour assurer un déroulement des contrôles de la session normale du deuxième semestre dans de bonnes conditions.**

Nous avons informé les responsables pédagogiques et administratifs présents, qu'aucun report de contrôle ne sera autorisé et sous aucun prétexte. Vue le calendrier extrêmement serré de cette fin d'année, il est impossible de faire face à un report d'examen, même si c'est pour une seule matière.

Après la finalisation des examens de la session normale, **le nombre des étudiants concernés par les contrôles de remplacement, ceux ayant dûment justifié leur absence dans les délais que prévoit la réglementation en vigueur, devront être identifiés pour chaque matière et chaque parcours. Une liste nominative devra être établie et transmise au chef de département et aux enseignants concernés.**

05 - Organisation des délibérations finales

Nous avons rappelé aux responsables pédagogiques les directives en vigueur concernant la correction des copies d'examens, l'affichage des notes et des corrigés-types, la programmation de la consultation des copies d'examens, la programmation des contrôles de remplacement et de rattrapage du deuxième semestre, la saisie des notes d'examens sur la plateforme PROGRES, la tenue des délibérations de la session normale du semestre, ainsi que la programmation des délibérations annuelles des sessions normales et rattrapages, et la validation des procès-verbaux finaux de délibération.

Pour rappel, selon la réglementation en vigueur concernant l'organisation des délibérations, il a été demandé aux responsables pédagogiques et aux chefs de départements d'observer et de veiller au respect strict des textes de loi. Dans cet exercice, une coopération parfaite, d'une part entre le responsable pédagogique et son équipe de formation et d'autre part entre le responsable pédagogique du parcours et les responsables administratifs du département, sont indispensables. Plusieurs recommandations importantes ont été exprimées :

- Un **planning des délibérations doit être établi** et par la suite **porté à la connaissance des enseignants et des étudiants**. Pour cette année universitaire, nous allons s'employer à organiser les délibérations du deuxième semestre et annuelles de la session normale pour toutes les formations de la faculté SNV **du samedi 03/06/2023 au jeudi 08/06/2023**.
- Les **échanciers fixés** par l'administration pour l'organisation de la remise des notes finales, la programmation des contrôles de remplacement et des délibérations **doivent être respectés**.
- Un **président de jury doit être préalablement désigné et identifié** pour chaque parcours. Ce n'est obligatoirement le responsable pédagogique qui assure cette tâche.
- Les **délibérations de la session normale ne peuvent être tenues qu'après l'organisation de tous les contrôles de remplacement pour tous les étudiants concernés**.
- La **présence de tous les enseignants responsables des matières au jury des délibérations est indispensable**.
- **Le respect strict du secret des délibérations doit être de rigueur**.
- Le procès-verbal des délibérations doit être établi en trois exemplaires. Tous les membres doivent impérativement émarger sur ces procès-verbaux.
- **Aucun membre du jury de délibération ne doit imposer son point de vue aux autres. En cas de discordance dans les avis, la réglementation dans ce sens est très claire : la décision est prise par un vote à la majorité simple des membres du jury de délibérations, en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante**.
- Il est à rappeler que, selon la réglementation en vigueur, le rachat n'est pas un droit dont l'étudiant bénéficie systématiquement. Il relève des prérogatives de l'équipe de formation qui a toute la latitude de décider du rachat de l'étudiant en fonction de son parcours pédagogique durant le semestre ou l'année universitaire. En concertation avec les équipes de formation, il a été décidé à l'unanimité que le rachat ne se fait que lors des délibérations annuelles de la session de rattrapage.
- **Les étudiants en échec, redoublants ou en progression, particulièrement en fin de cycle, doivent faire l'objet d'une attention très particulière par les équipes de formations**.

Suite au rappel de Monsieur le Doyen concernant la saisie des notes sur la plateforme PROGRES, et qui relève des prérogatives exclusives de l'enseignant responsable de la matière, **il a été demandé aux responsables pédagogiques en collaboration avec les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie, de vérifier l'affectation des enseignants sur la plateforme, et que tout enseignant est affecté à l'atome pédagogique (cours, TD, TP) dont il a la responsabilité.** Concernant ce point, et pour rappel, trois problèmes peuvent être soulevés :

- **Pour les enseignants vacataires responsables de matières**, qui pour la plupart sont des matières transversales, et sachant que ces derniers ne disposent pas d'un compte sur la plateforme PROGRES, **la saisie des notes de ces matières devrait être faite par le responsable pédagogique de la formation.**
- **Le problème de la saisie des notes pour les matières partagées sera souvent soulevé.** En effet, de nombreuses matières sont partagées par deux ou trois enseignants. Sachant qu'il est impossible d'affecter sur la plateforme PROGRES plus d'un enseignant à la saisie des notes d'un atome pédagogique (cours, TD ou TP), **les enseignants concernés collaborant dans la même matière devront désigner l'un d'entre eux pour procéder à la saisie des notes sur la plateforme PROGRES. Aussi, il est important de préciser que la répartition des tâches sur PROGRES ne représente aucunement l'affectation réelle des enseignants.**

06 - État d'avancement dans la réalisation du mémoire de fin de cycle Master et Licence (PPE)

En vue de l'importance de cette activité pédagogique délicate, nous avons mis l'accent sur son suivi rigoureux par les responsables pédagogiques et administratifs concernés. Après s'être assuré de la répartition de tous les étudiants concernés sur les encadreurs disponibles, après s'être attelés à la mise en place d'une fiche d'encadrement standardisée et homogénéisée pour chaque parcours comportant plusieurs informations (répartition des étudiants sur les encadreurs, les thématiques de recherches proposées par chaque encadreur, ainsi que les modalités de réalisation du mémoire), après avoir accusé réception de toutes les fiches d'encadrement pour les formations concernées (03 parcours Licence et 19 parcours Master), et après avoir demandé aux responsables pédagogiques de faire lors des réunions avec leurs équipes de formations des mises au point périodiques sur l'état d'avancement de cette opération.

Nous avons rappelé à toute l'audience que nous avons à gérer pour cette année universitaire en cours l'encadrement de 55 projets PPE Licence (pour 169 étudiants) et de 404 mémoires de fin de cycle Master (pour 891 étudiants) répartis comme suit :

| Parcours Licence | Nombre de projets de mémoires |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Apiculture : responsable des productions apicoles (P) | 07 |
| Bioinformatique | 22 |
| Biotechnologie et Génomique Végétale | 26 |
| | 55 |

| Parcours Master | Nombre de projets de mémoires |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Biochimie | 44 |
| Biochimie Appliquée | 52 |
| Biodiversité et physiologie végétale | 34 |
| Bioindustries, analyse et contrôle (P) | 15 |
| Bioinformatique | 11 |
| Biologie et contrôle des populations d'insectes | 26 |
| Biologie et physiologie de la reproduction | 21 |
| Biologie moléculaire des microorganismes | 23 |
| Génétique | 23 |
| Immunologie moléculaire cellulaire | 34 |
| Microbiologie et hygiène hospitalière (P) | 09 |
| Physiologie cellulaire et physiopathologie | 11 |
| Toxicologie | 22 |
| Biotechnologie et génomique végétale | 11 |
| Mycologie et biotechnologie fongique | 24 |
| Biotechnologie et biothérapie | 09 |
| Écologie fondamentale et appliquée | 13 |
| Écologie microbienne | 14 |
| Protection des écosystèmes | 08 |
| | 404 |

Après lecture attentive des procès-verbaux de la troisième session des comités pédagogique du deuxième semestre, aucun problème majeur concernant cette opération n'a été rapporté. Les taux d'avancement indiqués dans ces procès-verbaux oscillent entre 60 et 80%.

07 - Modalités d'évaluation et de soutenances des mémoires de fin de cycle Master

Après notre lecture attentive de l'arrêté N°171 du 09 février 2023, nous avons constaté qu'il n'abroge pas les dispositions de l'arrêté ministériel N°362 du 03 juin 2014 fixant les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de Master. Dans ce sens, concernant les évaluations des mémoires de Master, et sachant que les arrêtés portant sur la gestion pédagogique des trois années universitaires précédentes sont des dispositions exceptionnelles en période de pandémie (ne sont plus en vigueur actuellement), **l'évaluation du mémoire de Master doit impérativement faire l'objet d'une soutenance en présentiel**. D'ailleurs, tous les membres du conseil pédagogique présent, tous les responsables pédagogiques, à l'unanimité, saluent vivement l'organisation des soutenances des mémoires de fin de cycle Master au titre de l'année universitaire 2022-2023 en présentiel. En effet, **il a été constaté en période de pandémie ces dernières années que l'évaluation en ligne du mémoire de Master banalise et dévalorise cette activité pédagogique primordiale et indispensable dans l'accomplissement du processus de formation de l'étudiant**.

L'organisation des soutenances des mémoires de fin de cycle Master doit être rigoureusement encadrée par les responsables pédagogiques et administratifs. Plusieurs dispositions doivent être prises en amont :

- **Le respect de l'échéancier fixé par la faculté** : les soutenances des mémoires de fin de cycle Master de la **session normale** seront programmés **du samedi 17/06/2023 au jeudi 22/06/2023 ; délais de rigueur. Aucun retard pour quelconque motif ne sera autorisé**. Pour rappel, selon la réglementation en vigueur (**article 63 de l'arrêté N°171 du 09 février 2023**), les soutenances des mémoires de Master **peuvent être organisées en deux sessions ; une session normale, et une session de rattrapage (en septembre) pour les retardataires**. Nous avons demandé à tous nos responsables pédagogiques présents d'assurer une large diffusion de cette information auprès de leurs équipes de formation.
- **L'affectation des locaux pédagogiques adaptés et appropriés à la tenue de la soutenance** : les chefs de départements, lors du conseil de coordination de la faculté, sont priés de procéder à la **répartition des locaux pédagogiques de la faculté qui seront alloués à l'organisation de la soutenance**. Cette répartition **doit tenir compte de la charge de l'encadrement dans chaque département**.

- **La mise en place d'un planning des soutenances pour la formation** : le responsable pédagogique, en concertation avec son équipe de formation, est chargé de mettre en place un **planning détaillé des soutenances** de la formation Master dont il a la responsabilité. Ce **planning, sous forme de tableau, doit mentionner les noms et prénoms de chaque binôme, la composition du jury de soutenance (président, encadrant et examinateur), l'intitulé exact de la thématique de recherche, la date, l'horaire et le lieu de la soutenance.** Ce planning doit être **transmis en amont, dans des délais raisonnables, aux responsables administratifs du département, à l'équipe de formation, et diffusé auprès des étudiants concernés.** Afin de garantir une équité des chances et optimiser l'organisation de cette activité pédagogique, **il est impératif de regrouper les soutenances de tous les étudiants de la promotion en une à deux journées (en fonction de l'effectif).**

- **Organisation des jurys de soutenance** : les **équipes de formation** doivent assurer une **répartition juste et équitable des tâches de présidence et d'examination au sein des jurys de soutenance.** Toute l'équipe de formation sans aucune exclusion **quelconque doit participer à cet effort.** Il est impératif de **privilégier en premier lieu les compétences au sein de l'équipe de formation,** pour passer, par la suite, si la situation l'exige, à la sollicitation de compétences en dehors de l'équipe (du même département, d'un autre département au sein de la faculté, ou d'un membre externe).

- **Tenue de la soutenance** : suite aux recommandations du conseil de l'université, lors de la soutenance, **les candidats se présentent seuls devant les membres du jury.** **Aucune présence externe ne sera autorisée au sein de la salle de soutenance (excepté, si le jury autorise les membres de l'équipe de formation, ainsi que les autres étudiants de la promotion à y assister).** Les collations (nourriture, boissons, etc.) sont strictement interdites. Les chefs des départements sont chargés d'assurer le respect de ces directives et de veiller au bon déroulement des soutenances.

- **Évaluation et notation du mémoire de Master** : soucieux d'une homogénéisation des modalités d'évaluation du mémoire de Master au sein de notre faculté, **il a été décidé à l'unanimité par les membres du conseil pédagogique de la faculté de maintenir la barre maximale de 18/20 fixée l'année passée.** Toutes les équipes de formations sont tenues de respecter cette barre.

Les chefs de départements, garant du respect de cette décision, ont pour instructions de refuser de signer un procès-verbal de soutenance du mémoire de fin de cycle Master dans lequel la note attribuée à l'étudiant est supérieure à 18/20. Nous avons informé par la même occasion les responsables pédagogiques de **veiller à une évaluation équitable entre les mémoires de Master et de ne pas prendre en considération le mode de réalisation.** Nous avons constaté ces dernières années que **les mémoires comportant un volet pratique sont systématiquement avantagés en termes de notation par rapport aux autres modes de réalisation de mémoire** (théorique, sous forme d'une étude statistique, d'un projet professionnel de l'étudiant, etc.). Cela est **injuste envers nos étudiants qui, souvent, ne choisissent pas le mode de réalisation du mémoire de Master** : choix imposé par l'encadreur, ou qui se fait suite à des contraintes d'ordre technique (manque de moyens et/ou de structure d'accueil pour la réalisation du volet pratique du mémoire).

- Une fois l'évaluation des mémoires de Master terminée (au plus tard le jeudi 22/06/2023), **les chefs de départements sont priés de recueillir et de s'assurer de présence de la totalité des PV de soutenances, en trois exemplaires pour chaque étudiant, dûment renseignés et signés par les membres des jurys.**
- Le **responsable pédagogique** est prié, **au plus tard le jeudi 22/06/2023**, d'**introduire les notes des soutenances sur la plateforme PROGRES** et d'établir un **procès-verbal de délibération du quatrième semestre (S4) en 3 exemplaires dûment renseignés et signés par toute l'équipe de formation impliquée dans l'encadrement, le responsable pédagogique, ainsi que le chef de département.** Pour rappel, la date figurant sur ce PV sera celle qui figurera sur le diplôme délivré à l'étudiant, et non pas la date de soutenance.

08- Évaluation de la mise en place de l'EAD des matières transversales au niveau de la faculté SNV

Nous avons demandé à nos responsables pédagogiques en amont de cette rencontre de faire un point de situation concernant la mise en place de l'EAD des matières transversales. **Hormis quelques problèmes techniques récurrents liés à l'utilisation de la plateforme, surtout en ce qui concerne l'accessibilité des étudiants au Moodle en utilisant leurs identifiants et mots de passe, l'opération s'est déroulée sans encombre.** La grande majorité de nos enseignants ont parfaitement adhéré à ce dispositif.

Le point faible rapporté par les enseignants de ces matières lors des comités pédagogiques est le manque de l'interactivité des étudiants sur la plateforme avec le contenu pédagogique proposé. Pour certaines formations, les délégués étudiants demandent un retour à l'enseignement en présentiel pour ces matières.

Il a été précisé lors de cette rencontre que **l'évaluation de ces matières enseignées à distance devra se faire par un contrôle en présentiel.**

Il a été rappelé aux responsables pédagogiques l'existence d'une **cellule de suivi de la mise en place de l'EAD au niveau de la faculté SNV.** En cas de besoin (problème technique), le **responsable pédagogique, le responsable administratif** ou l'**enseignant concerné** pourra s'adresser directement aux membres de cette cellule.

09 - Évaluation de l'application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des formations Licence et Master de la faculté SNV

Dans le cadre de l'application de l'**arrêté ministériel N°1275 datant du 27 septembre 2022** et portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », nous avons procédé lors des rencontres pédagogiques précédentes au recensement des mémoires de fin de cycle Licence PPE et Master organisés sous ce format. Il en ressort que **nous avons pour l'année universitaire 2022-2023, sous ce format, 12 projets PPE répartis sur deux parcours Licence et 38 mémoires de Master répartis sur 11 parcours Master** (voir tableau ci-après).

| Filière | Parcours Licence | Nombre |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------|-----------|
| Sciences Biologiques | Apiculture : responsable des productions apicoles (P) | 7 |
| Biotechnologies | Biotechnologie et Génomique Végétale | 5 |
| TOTAL | | 12 |
| Filière | Parcours Master | Nombre |
| Sciences Biologiques | Biochimie | 3 |
| | Biodiversité et physiologie végétale | 4 |
| | Biologie et contrôle des populations d'insectes | 3 |
| | Biologie et physiologie de la reproduction | 2 |
| | Biologie moléculaire des microorganismes | 1 |
| | Physiologie cellulaire et physiopathologie | 1 |
| | Toxicologie | 1 |
| Biotechnologies | Bio-informatique | 9 |
| | Biotechnologie et génomique végétale | 3 |
| | Mycologie et biotechnologie fongique | 5 |
| | Biotechnologie et biothérapie | 6 |
| TOTAL | | 38 |

Nous avons mis en place au niveau de la faculté SNV des commissions chargées de la coordination et du suivi de l'innovation : une au niveau de chaque département composée du chef de département adjoint chargé de la pédagogie, d'un président et de 3 à 4 membres, et une commission centrale au niveau de la faculté dont le but est d'assurer la coordination entre les commissions départementales d'une part, et de faire le lien avec l'incubateur au niveau de l'université Constantine 1. Ces commissions, en partenariat avec les équipes pédagogiques, seront chargées de suivre le déroulement et l'évaluation de ces projets de mémoires. **À notre connaissance, et jusqu'à cette date, aucun problème concernant l'organisation de ces mémoires n'a été rapporté (ni par les équipes de formations, ni par les commissions de suivi).**

La question principale posée par les responsables pédagogiques et administratifs concerne les modalités d'évaluation de ces mémoires de fin de cycle. Sauf instructions contraires de la tutelle, l'évaluation de ces mémoires se fera selon les mêmes modalités et suivant les mêmes échéanciers que les mémoires de Master classique.

10- Validation des Licences d'accès aux parcours Master

Dans le cadre des préparatives de l'année universitaire 2023-2024, comme cela est de rigueur durant cette période de chaque année, nous avons demandé à nos collègues responsables pédagogiques des parcours Master, de définir, en concertation avec leurs équipes de formations, les Licences d'accès aux parcours Masters dont ils ont la responsabilité. Ils ont été priés de renseigner un tableau définissant les licences d'accès par ordre de priorité ainsi que les quotas (pourcentage) des étudiants acceptés pour chaque Licence. Le nombre minimal de licences d'accès par formation Master a été fixé à 2. Nous avons rappelé aux responsables présents que la mobilité fait partie intégrante de la philosophie du système LMD et qu'il est inconcevable que des formations Masters soient accessibles aux étudiants issus d'une seule Licence.

Après avoir demandé aux responsables pédagogiques concernés, à l'exception d'un seul changement, il a été décidé de maintenir les données utilisées l'année passée. En effet, l'équipe de formation Master Biotechnologie et génomique végétale a décidé d'ajouter la Bioinformatique comme l'une des Licences d'accès (voir tableau ci-après). Il a été précisé également ce qui suit :

- Le nombre de postes (quota des 80%) a été réajusté en tenant de l'effectif des étudiants régulièrement inscrits au titre de l'année universitaire 2022-2023 dans les formations Licence donnant accès à ces Masters, et en tenant compte d'un taux de réussite hypothétique de 80%. Néanmoins, **il est impossible de prévoir le nombre exact des étudiants candidats à l'accès pour la formation Master au titre de l'année universitaire 2023-2024.**
- Le nombre de postes (quota des 20%) pour chaque formation Master est le même que celui qui a été défini pour l'accès en Master 1 au titre de l'année universitaire 2022-2023. **Sauf nouvelles instructions de la tutelle, ce nombre sera maintenu.**

Pour faciliter le travail technique, éviter les problèmes rencontrés l'année passée dans certaines formations Master et respecter les quotas provenant de chaque Licence d'accès définie pour chaque formation Master, il a été décidé de définir et d'introduire un coefficient d'abattement pondérant la moyenne de classement du cursus Licence : par exemple ; priorité 1 = 1, priorité 2 = 0,9, priorité 3 = 0,8, etc.). La valeur exacte de ces coefficients sera définie ultérieurement.

**Quotas, licences d'accès aux parcours Master, et nombre de places pédagogiques
pour l'année universitaire 2023-2024 du Domaine SNV - Faculté des sciences de la nature et de la vie**

| Filière | Parcours Master | Licences d'accès | Nombre de postes (Quota 80%) | Nombre de postes (Quota 20%) |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|
| Sciences Biologiques | Biochimie | Priorité 1 : Biochimie (90%) Priorité 2 : Microbiologie (05%) Priorité 3 : Toxicologie (05%) | 50 | 04 |
| | Biochimie Appliquée | Priorité 1 : Biochimie (95%) Priorité 2 : Microbiologie (05%) | 50 | 04 |
| | Biodiversité et physiologie végétale | Priorité 1 : Biologie et Physiologie Végétale (95%) Priorité 2 : Biotechnologie et génomique végétale (05%) | 40 | 04 |
| | Bioinformatique | Priorité 1 : Bioinformatique (70%) Priorité 2 : (10%) Priorité 3 : Biotechnologie Microbienne (10%) Priorité 4 : Génétique (10%) | 50 | 04 |
| | Biologie et contrôle des populations d'insectes | Priorité 1 : Entomologie (90%) Priorité 2 : Apiculture : responsable des productions apicoles (10%) | 40 | 04 |
| | Biologie et physiologie de la reproduction | Priorité 1 : Biologie et Physiologie Végétale (95%) Priorité 2 : Biotechnologie et génomique végétale (05%) | 40 | 04 |
| | Biologie moléculaire des microorganismes | Priorité 1 : Microbiologie (95%) Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%) | 50 | 04 |

| | | | | |
|------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|
| | Génétique | Priorité 1 : Génétique (90%) Priorité 2 : (05%) Priorité 3 : Bioinformatique (05%) | 50 | 04 |
| | Immunologie moléculaire cellulaire | Priorité 1 : Immunologie (95%) Priorité 2 : (05%) | 50 | 04 |
| | Microbiologie Appliquée | Priorité 1 : Microbiologie (95%) Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%) | 40 | 04 |
| | Microbiologie et hygiène hospitalière (P) | Priorité 1 : Biotechnologie microbienne Priorité 2 : Microbiologie | 16 | 04 |
| | Physiologie cellulaire et physiopathologie | Priorité 1 : (85%) Priorité 2 : Génétique (05%) Priorité 3 : Immunologie (05%) Priorité 4 : Bioinformatique (05%) | 30 | 04 |
| | Toxicologie | Priorité 1 : Toxicologie (95%) Priorité 2 : Biochimie (05%) | 50 | 04 |
| Biotechnologies | Biotechnologie et génomique végétale | Priorité 1 : Biotechnologie et génomique végétale (80%) Priorité 2 : Biotechnologie Microbienne (10%) Priorité 3 : Bioinformatique (10%) | 60 | 04 |
| | Biotechnologie et contrôle qualité (P) | Priorité 1 : Biotechnologie microbienne Priorité 2 : Biochimie Priorité 3 : Microbiologie | 26 | 04 |
| | Biotechnologie et biothérapie | Priorité 1 : Biotechnologie Microbienne (70%) Priorité 2 : Biochimie (10%) Priorité 3 : Biologie Cellulaire et Moléculaire (10%) Priorité 4 : Microbiologie (10%) | 30 | 04 |

| | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|
| | Mycologie et biotechnologie fongique | Priorité 1 : Microbiologie (95%) Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%) | 40 | 04 |
| Écologie et Environnement | Écologie fondamentale et appliquée | Priorité 1 : Écologie et environnement (80%) Priorité 2 : Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (20%) | 30 | 04 |
| | Écologie microbienne | Priorité 1 : Microbiologie (95%) Priorité 2 : Biotechnologie microbienne (05%) | 30 | 04 |
| | Protection des écosystèmes | Priorité 1 : Écologie et environnement (80%) Priorité 2 : Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (20%) | 30 | 04 |

Synthèse mise à jour le 16/05/2023 à 13h17

11- Préparation des assises nationales concernant la réforme et la modernisation du secteur de l'enseignement supérieur

En réponse au **courrier N°422 date du 20/04/2023 émanant de la tutelle**, concernant les ateliers sur la réforme et la modernisation du secteur de l'enseignement supérieur, nous avons lancé, au niveau de la faculté SNV, une concertation à grande échelle avec tous les membres de la communauté universitaire pour recueillir des propositions et enrichir le débat. **Cette réforme lancée par la tutelle est axée sur 6 objectifs principaux :**

1. Renforcer la qualité de la formation universitaire et l'employabilité des diplômés,
2. Promouvoir la recherche et l'innovation,
3. Promouvoir la bonne gouvernance et optimiser la gestion des ressources,
4. Améliorer l'attractivité de l'université,
5. Réviser la carte universitaire,
6. La responsabilité sociale et sociétale de l'université.

Conformément au guide de l'opération transmis par la tutelle, **nous avons tenu cette concertation sous forme de 9 ateliers thématiques et interactifs.**

1. Enseignement et formation,
2. Employabilité des diplômés, innovation et développement de la culture entrepreneuriale,
3. Formation doctorale et recherche universitaire,
4. Cadre de vie des étudiants,
5. Gouvernance universitaire,
6. Nouvelles propositions d'organisation pédagogique et demande sociale,
7. Visibilité, attractivité de l'université et son rayonnement à l'international,
8. Accompagnement juridique et règlementaire,
9. La responsabilité sociale et sociétale de l'université.

Au niveau de notre faculté SNV, nous avons programmé cette **opération en 2 temps :**

- **Du dimanche 07/05/2023 au jeudi 11/05/2023 :** une concertation au niveau des responsables administratifs des départements, clôturée par une synthèse globale.
- **Du dimanche 14/05/2023 au jeudi 18/05/2023 :** une concertation au niveau des responsables pédagogiques, des enseignants, du personnel technique et administratif de soutien, ainsi que des représentants des étudiants. **Le rapport final de la faculté sera dressé lors d'une session globale le jeudi 18/05/2023, de 09h30 à 12h.**

12- Bilan des journées portes-ouvertes d'information et d'orientation des étudiants L1 et L2 organisées le 07 et le 08 mai 2023

Comme nous avons l'habitude de faire chaque année, et afin de guider nos étudiants de première et deuxième année du tronc commun de biologie dans leurs choix de la filière (L1 vers L2) ou de la spécialité Licence (L2 vers L3), notre faculté a organisé le **dimanche 07 et le lundi 08 mai 2023** des journées portes-ouvertes sur les spécialités Licence et Master existantes. Nous avons opté cette année pour la tenue de **stands animés au niveau du hall du bloc des sciences avec distribution de dépliants et favorisé autant que possible un travail de proximité et un contact direct responsable pédagogique / étudiant.**

Nous avons été ravis de constater que ces journées d'information ont connu une très grande réussite et ont reçu un accueil favorable auprès de nos étudiants. En cette occasion de la tenue du conseil pédagogique, je réitère en mon nom et celui des responsables administratifs de la faculté SNV, l'expression de nos plus vifs remerciements à nos responsables pédagogiques qui ont grandement contribué à la réussite de l'édition de cette année des journées portes-ouvertes sur les spécialités Licence et Master. Nous avons pu répondre à de nombreuses questions posées par nos étudiants, nous avons pu lever l'ambiguïté sur de nombreux points d'ombres. Nous avons pu corriger de nombreuses idées reçues, et le plus important ; avoir des discussions animées en toute franchise et simplicité sur les opportunités, les débouchés professionnels et les perspectives d'avenir en termes d'employabilité qu'offre chaque parcours Licence. Soyez-en remerciés, honorables collègues responsables pédagogiques, pour tous vos efforts fournis durant ces journées.

Pour précision, **la procédure de recueil des fiches de vœux des étudiants va se faire, pour la première fois cette année, sur une plateforme dédiée à cette opération. Le dernier délai pour introduire les fiches de vœux a été fixé au jeudi 08/06/2023.**

13- Plateforme PROGRES

Concernant la plateforme PROGRES, notre faculté affiche une **régularité optimale**. En effet, tous nos étudiants régulièrement inscrits au titre de l'année universitaire 2022-2023 figurent sur la plateforme dans les sections et groupes correspondants. Aussi, après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques et les chefs de département et leurs adjoints chargés de la pédagogie, à notre connaissance, **toutes les délibérations semestrielles ont pu être finalisées sur la plateforme PROGRES le jeudi 16/02/2023, et ce pour toutes les formations de la faculté SNV.**

Nous avons informé nos collègues responsables pédagogiques et administratifs de l'installation au niveau de la faculté SNV d'une cellule PROGRES. Tout problème lié à l'usage de cette plateforme devra être rapporté et solutionné en collaboration avec les membres de cette cellule.

| Nom et prénom | Fonction | Adresse électronique |
|--------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------|
| BOULDJADJ Redouane | Président | bouldjadj-redouane@umc.edu.dz |
| BOULAHROUF Khaled | Membre | khaled.boulahrouf@umc.edu.dz |
| BECHKRI Sakina | Membre | bechkri.sakina@umc.edu.dz |
| MADI Aicha | Membre | aicha.madi@umc.edu.dz |
| KANDOULI Chouaib | Membre | chouaib.kandouli@umc.edu.dz |

14- Divers

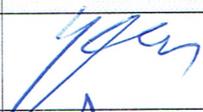
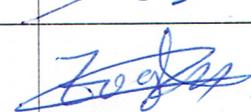
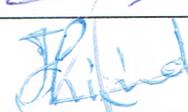
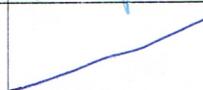
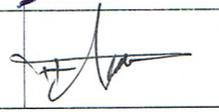
- Les responsables administratifs du département de Biologie Appliquée ainsi que les responsables pédagogiques des formations Licence et Master Bioinformatique demandent à ce que les effectifs de ces deux formations n'excèdent pas 30 étudiants. L'argument présenté est le manque d'enseignants spécialisés ce qui fait que l'équipe de formation est très réduite. Cette équipe ne pourra pas assurer correctement l'encadrement pédagogique d'un nombre important d'étudiants.
- Les chefs de départements et adjoints chargés de la pédagogie ont été priés de diffuser toutes les informations relatives à leurs départements respectifs sur le site internet de la faculté. il suffit de transmettre l'information à diffuser par courriel à notre webmaster Madame KOUTEN Radia. Aussi, il serait appréciable qu'un membre de chaque département puisse prendre la responsabilité d'assurer également la diffusion de ces informations sur les réseaux sociaux ; pages Facebook officielles utilisées par notre faculté.
- Nous avons rappelé à nos collègues responsables pédagogiques présents que, conformément aux instructions de la tutelle, notre faculté poursuit ses efforts consentis dans l'enseignement de la langue anglaise au profit de ses enseignants. Depuis le dimanche 09/04/2023, des séances hebdomadaires (tous les dimanches, mardis et mercredis, de 14h à 16h30) en présentiel selon un programme préétabli en plusieurs sessions se déroulent dans de bonnes conditions.

La séance a été levée à 12h13...

Le vice-doyen chargé de la pédagogie
Dr MEDJROUBI Mohamed Larbi

Le responsable du domaine SNV
Dr REZGOUN Mohamed Larbi

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques
Conseil Pédagogique N°05 de la faculté SNV (mardi 16/05/2023)

| Nom et Prénom | Responsabilité | Émargement |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Dehimet LAID | Doyen de la Faculté SNV |  |
| MEDJROUBI Med Yacobi | Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV |  |
| REZGOUN Mohamed Larbi | Domaine SNV |  |
| KECOCU Kamel | Filière Biotechnologies |  |
| ARFA AMT | Filière Écologie et Environnement |  |
| BOULDSAJT Radouane | Filière Sciences Biologiques |  |
| Betima Smou Ines | Licence Apiculture : responsable des productions apicoles (P) |  |
| MOKRANI el Hassan | Licence Biochimie |  |
| DAAIS Med Shaden | Licence Bioinformatique |  |
| | Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire |  |
| Zoghmar Meriam | Licence Biologie et Physiologie Végétale |  |
| MPUELLEF Adou | Licence Biotechnologie et Génomique Végétale |  |
| Zitouni Hind | Licence Biotechnologie Microbienne |  |
| | Licence Écologie et Environnement |  |
| BRAHI M. BOUNJAB Hayette | Licence Entomologie |  |

